

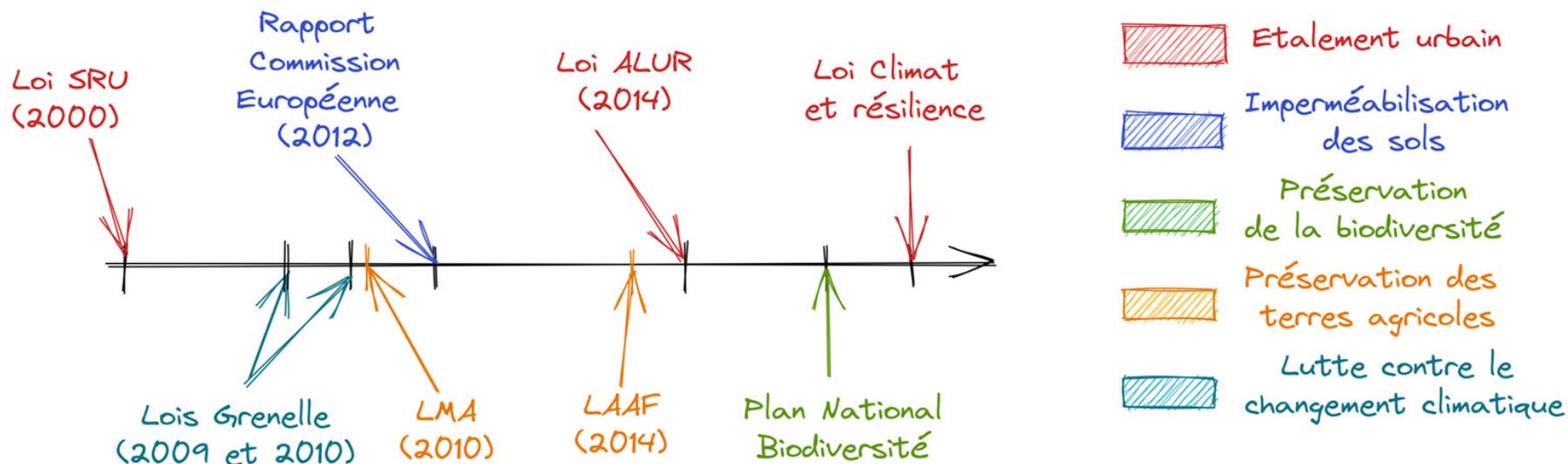
SOBRIETE FONCIERE

LOI CLIMAT RESILIENCE 2021

Frédéric Lasseron – Cerema
Responsable activité Connaissance du Foncier

UNE PREOCCUPATION NOUVELLE ?

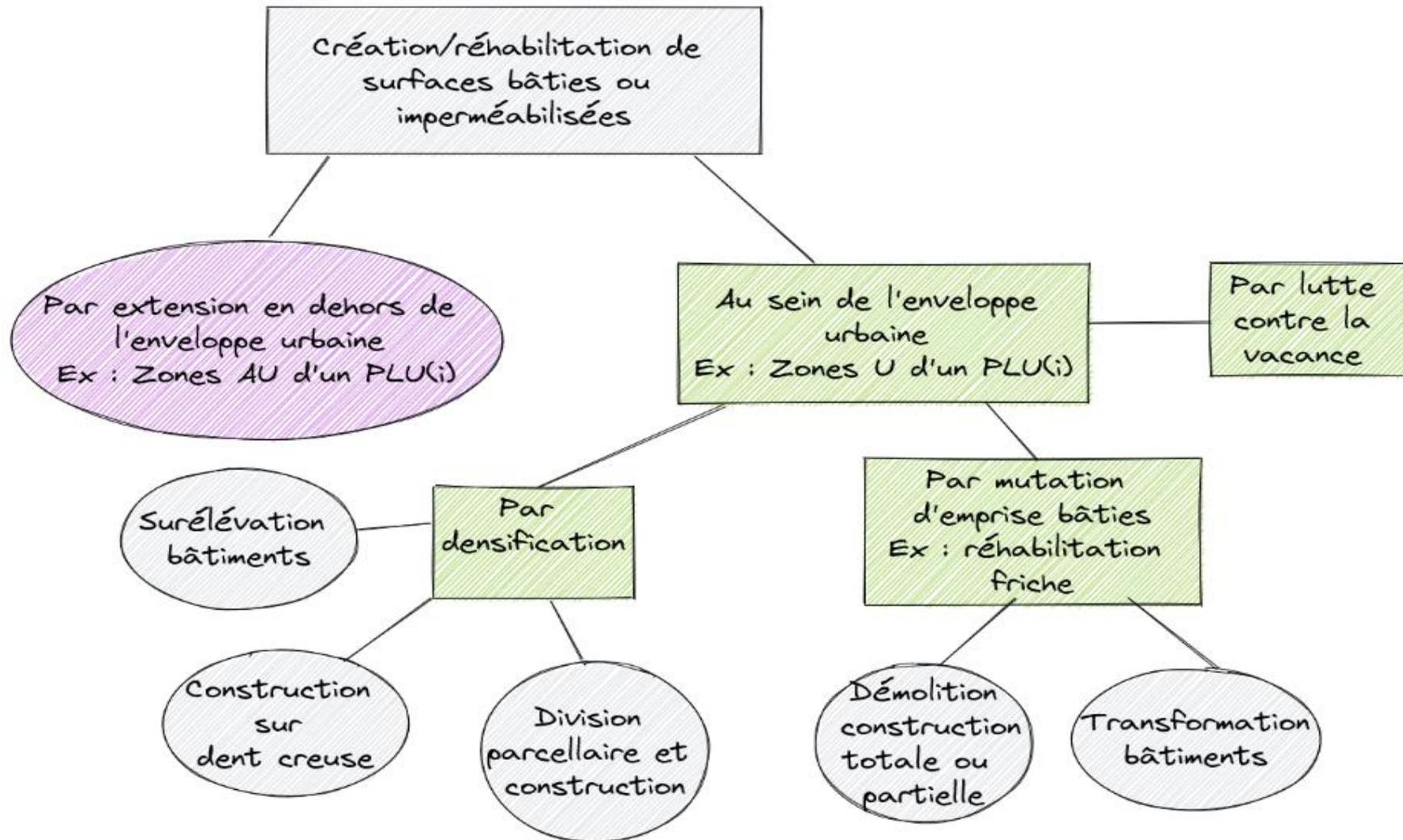
La lutte contre l'artificialisation est un objectif commun à plusieurs politiques publiques. Ces objectifs multiples conditionnent la définition, et donc la mesure.



Définitions Loi Climat et Résilience (CR) – Titre V- Artificialisation des sols

- L'artificialisation est définie dans l'article 192 comme *"l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage."*
- La loi CR définit la consommation d'espaces comme *"la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné"*. Il s'agit donc de la conversion d'espaces naturels, agricoles ou forestiers en espaces urbanisés.

UNE APPROCHE NOUVELLE OU DÉPLACEMENT DE CURSEUR ?



UNE APPROCHE NOUVELLE

Loi CR : définition artificialisation, objectifs chiffrés mesurés avec outils

2031 : Consommation d'espace

Objectif intermédiaire de réduction de 50 % d'ici 2031 par rapport à la période 2011-2021.

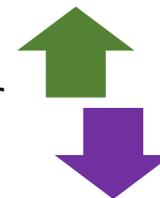
2050 : Zéro Artificialisation

Nette (ZAN)

Balance pour prise en compte de l'usage et de la fonctionnalité des sols en globalité afin de : préserver la biodiversité, limiter le ruissellement, lutter contre étalement urbain, etc.

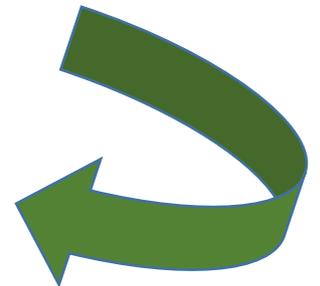
ZAN => N'est pas l'arrêt des projets d'aménagement

ZAN => Changer nos modes de faire pour nous développer



Renaturation

Artificialisation



UNE APPROCHE NOUVELLE

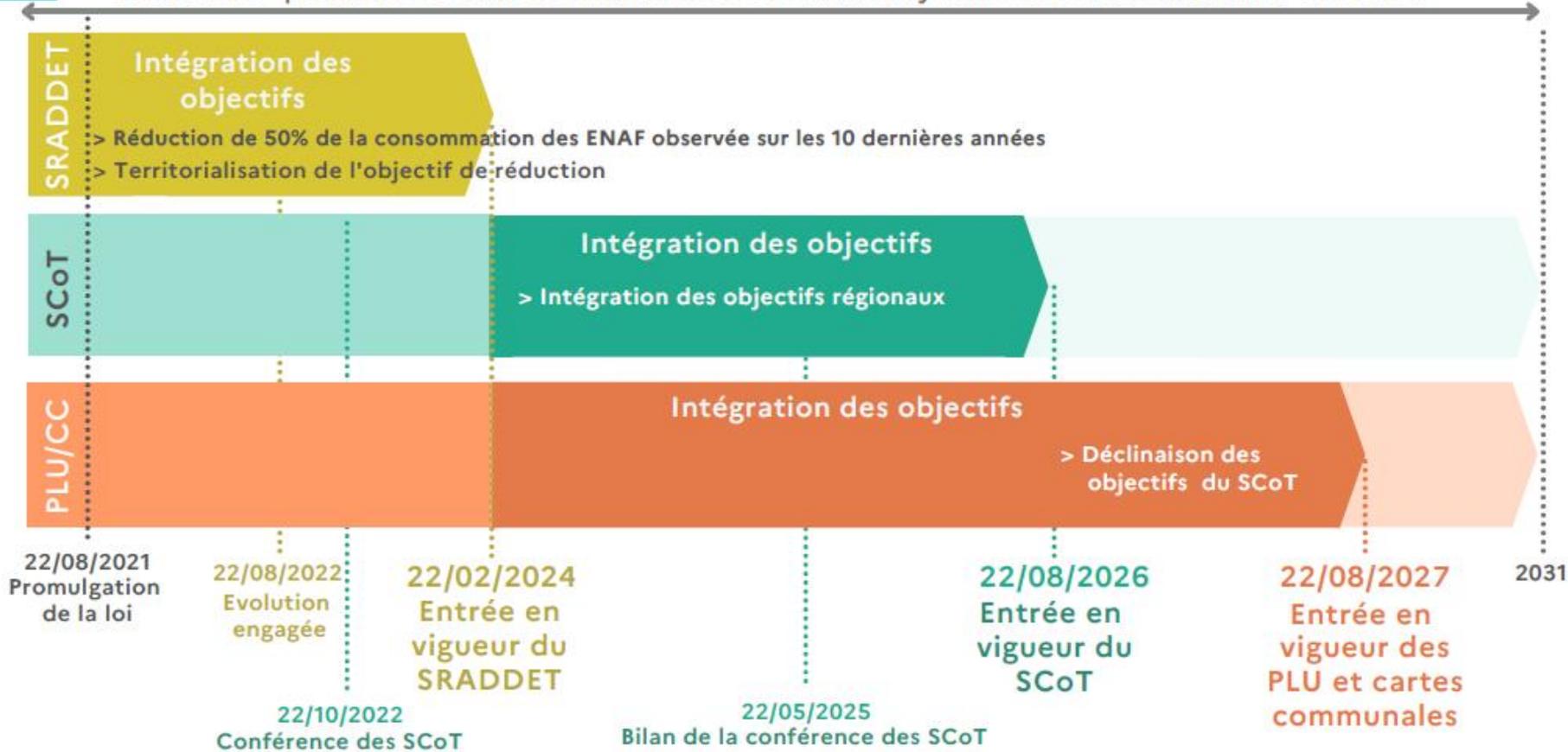
ATTENTION :

Si le SCOT et le PLU n'évoluent pas au plus tard dans un délai respectivement de 5 et 6 ans afin d'intégrer ces objectifs (article 201) :

- les ouvertures à l'urbanisation des SCOT sont suspendues ;
- les autorisations d'urbanisme ne peuvent être délivrées dans une zone à urbaniser du PLU.

INTÉGRATION DES OBJECTIFS DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET D'URBANISME

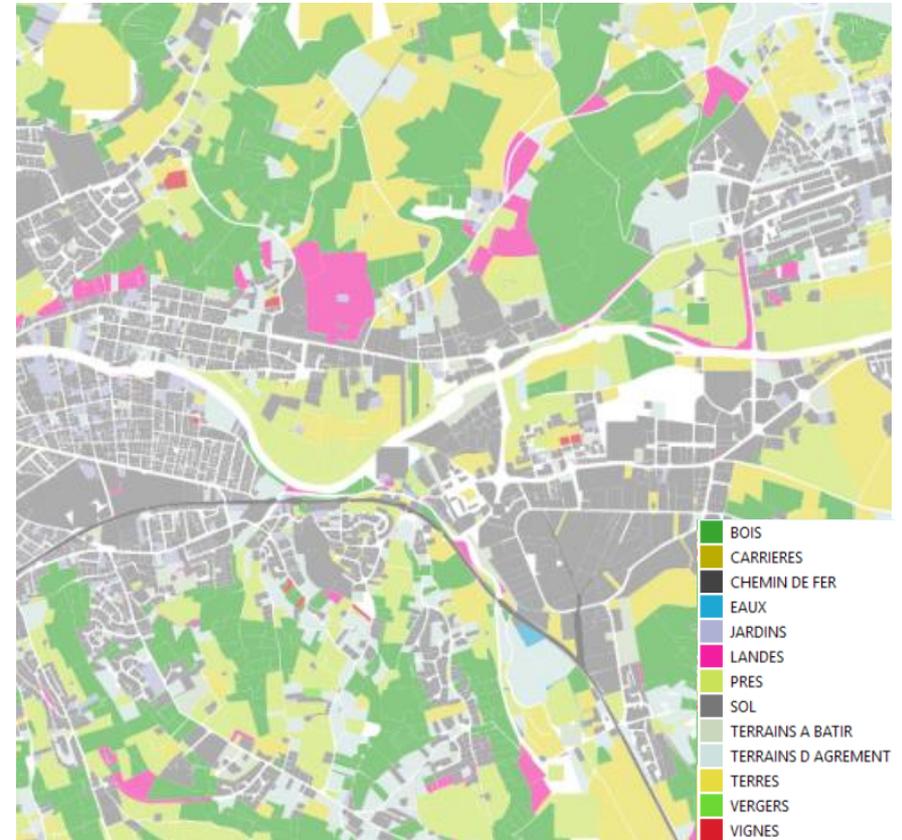
2021-2030 - première tranche décennale de réduction du rythme de la consommation des ENAF



LA MESURE : CONSOMMATION ESPACE

Données issues des données fiscales déclaratives taxes foncières (MAJIC) répondant le mieux car :

- Contiennent des données liées à l'occupation des sols (13 postes simples fiscaux)
- Accessibles & homogènes France entière
- Disponibles annuellement depuis 2009 (à l'exception de 2010)
- Données fines (infra parcellaire) et annuelles, capable d'agrèger des indicateurs communaux de flux de consommation entre ENAF <-> ARTIF
- Rapidité de production
- Des biais, une mesure agrégée, ne mesure pas imperméabilisation



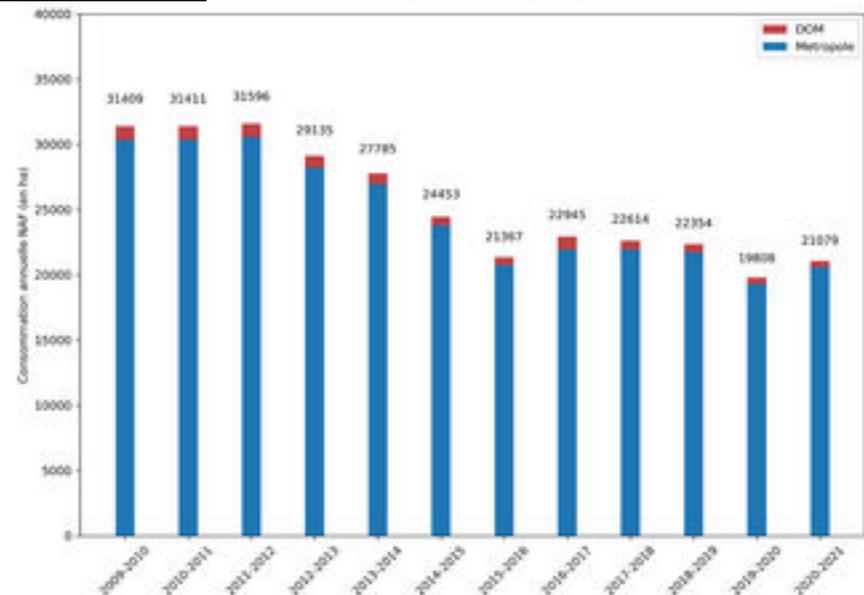
LA MESURE : CONSOMMATION ESPACE

Rapport annuel sur les déterminants

- ◆ 68 % de la consommation d'espaces pour l'habitat et 26 % pour l'activité
- ◆ 39,1 % de la consommation d'espaces est située dans 5 % des communes
- ◆ Environ une commune sur 2 n'a aucune consommation d'espaces pour l'activité.
- ◆ 54 % de la consommation d'espaces pour l'activité est située dans 5 % des communes



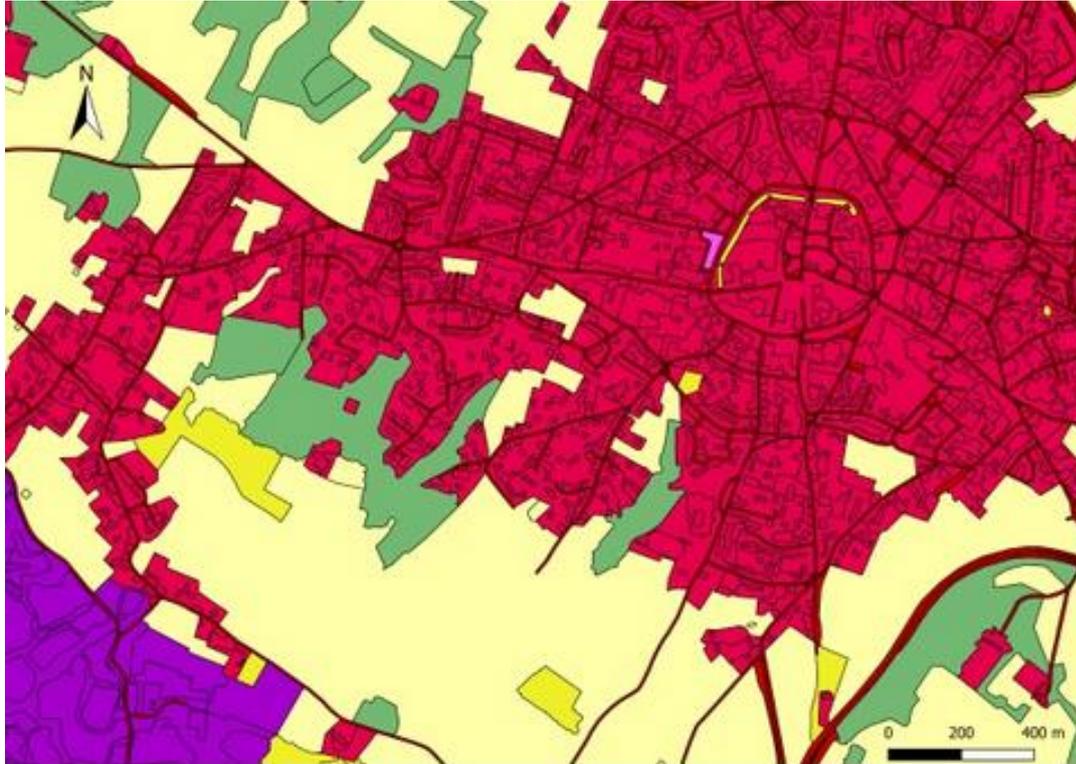
Consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles et forestiers (en ha, France dont DOM)



LA MESURE : ARTIFICIALISATION

US 1 Production primaire	US 1.1 Agriculture
	US 1.2 Sylviculture
	US 1.3 Activité d'extraction
	US 1.4 Pêche et aquaculture
	US 1.5 Autres prod. primaires
US 235 Production secondaire, tertiaire et usage résidentiel	US 235 Production secondaire, tertiaire et usage résidentiel
US 4 Réseaux de transport et d'utilité publique, logistique	US 4.1.1 Routier
	US 4.1.2 Ferre
	US 4.1.3 Aérien
	US 4.1.4 Navigable
	US 4.1.5 Autres
	US 4.2 Services logistiques et de stockage
	US 4.3 Réseau d'utilité publique
US 6 Autre usage	US 6.1 Zones en transition
	US 6.2 Zones abandonnées
	US 6.3 Sans usage
	US 6.6 Inconnu

Produit conforme aux préconisations nationales du CNIG



17 postes l'usage du sol, répartis dans les 4 grands thèmes suivants :

1. **Production primaire** : distinction des usages agricole, sylvicole, aquacole, d'extraction ou autre production primaire
2. **Production secondaire, tertiaire et usage résidentiel** (Nb: délimitation espace construit)
3. **Réseaux de transport, d'utilité publique et de logistique**
4. **Autres usages**

LA MESURE : ARTIFICIALISATION

Q : Quel est le calendrier de production de l'OCSGE ?

R : L'ensemble de la France (y compris les DROM : Guadeloupe, Martinique, Réunion, Mayotte, et Guyane en partie) doit être cartographié en deux millésimes d'ici fin 2024. L'unité de livraison est le département, et la programmation de la production est réalisée au fil de l'eau.

Q : Comment est réalisé le choix des départements à produire en OCSGE ?

R : En 2022, les départements disposant d'une part d'une prise de vue aérienne récente, et d'autre part d'une capacité à réaliser des cas d'usage à partir des données sont privilégiés.

Q : Quelle sera l'actualisation des données OCSGE ?

R : A partir de 2024, les données seront actualisées tous les 3 ans par tiers de France chaque année. La mise à jour est dépendante de la disponibilité de prise de vues aériennes récentes. A plus long terme, une mise à jour annuelle à partir d'images satellitaires pourra être étudiée.

- **Sans la présence de l'OCSGE, il n'est pas possible de mesurer l'artificialisation des sols au niveau national.**
- Dans ce cadre, le législateur a prévu que, pour répondre aux objectifs de division par 2 de l'artificialisation entre 2011-2021 et 2021-2031, "le rythme d'artificialisation est traduit par un objectif de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à la consommation réelle de ces espaces observée au cours des dix années précédentes". En d'autres termes, l'objet mesuré dans les prochaines années sera la consommation d'espaces.

LA MESURE : ARTIFICIALISATION

OCS GE 2D + Nomenclature décret nomenclature 29/04/2222022

		Coverage du sol											
		OCS 2018				OCS 2019				OCS 2020			
		OCS 2018		OCS 2019		OCS 2018		OCS 2019		OCS 2018		OCS 2019	
		Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé
Usage du sol	OCS 2018	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé
	OCS 2019	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé
	OCS 2020	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé
	OCS 2018	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé
	OCS 2019	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé
	OCS 2020	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé
	OCS 2018	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé
	OCS 2019	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé
	OCS 2020	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé
	OCS 2018	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé
	OCS 2019	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé
	OCS 2020	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé
	OCS 2018	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé
	OCS 2019	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé
	OCS 2020	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé	Artificialisé	Non Artificialisé

- ✓ Espace artificialisé
- ✓ Espace Non Artificialisé NAF



Commune (1000 habitants)

LA MESURE : UN PRINCIPE DE LARGE DIFFUSION

Objectif diffusion large, sous différentes formes (données sources open-data, cartographie dynamique, tableau de bord, rapports de production et analyse des déterminants), pour communiquer et améliorer la donnée suite aux retours utilisateurs

<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/>

GOVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité **Portail de l'artificialisation des sols**

L'observatoire de l'artificialisation Outils et méthodes Dans les territoires Ressources documentaires

NOUVEAU : LE DÉCRET RELATIF À LA DÉFINITION DE L'ARTIFICIALISATION EST PUBLIÉ

En application de la loi "Climat et Résilience", le décret relatif à la nomenclature de l'artificialisation des sols pour la fixation et le suivi des objectifs dans les documents de planification et d'urbanisme a été publié le 29 avril 2022. Ce décret clarifie les types d'espaces comptabilisés ou non comme artificialisés.

Vous pouvez retrouver via le lien ci-dessous toutes les ressources relatives aux définitions de l'artificialisation et de la consommation d'espaces

[DÉFINITION DE L'ARTIFICIALISATION](#)

Mise à jour au 19 juillet 2022!
Parution des données de consommation d'espaces 2009-2021

ARTIFICIALISATION ?
Traduisant la perte de fonction naturelle d'un sol, l'artificialisation est liée à l'urbanisation, et aux différents usages des espaces agricoles et naturels par les humains.

OBJECTIF "ZAN"
Afin de limiter les effets négatifs de l'artificialisation, le gouvernement a fixé un objectif de "zéro artificialisation nette", qui pourra être atteint grâce à une série de mesures et d'outils.

MESURER
L'observatoire de l'artificialisation fournit les données annuelles de consommation d'espaces par commune, pour suivre la trajectoire de l'artificialisation.

GUIDE
Sur le portail, retrouvez également des outils et des initiatives mises en œuvre.

consommation d'espaces NAF 2009-2020

Région: Auvergne-Rhône-Alpes
Départements: Aucune catégorie sélectionnée
EPCI: Aucun epci sélectionné
Communes: Chargement en cours...

Consommation totale* (en hectares) entre 2009 et 2020

période	surface consommée en hectares
2009-2010	3 519
2011-2012	3 096
2013-2014	3 214
2015-2016	2 648
2017-2018	2 841
2019-2020	2 876
2019-2020*	2 641

* total = activité + habitat + mixte + inconnu

consommation d'espaces NAF (en hectares) à destination d'habitats entre 2009 et 2020

année	surface consommée en ha
2010	2 501,2
2011	2 501,3
2012	2 602
2013	2 545,4
2014	2 215,6
2015	2 120,5
2016	1 762,1
2017	1 994,6
2018	1 784,3
2019	2 024
2020	1 774

34 461 ha
Consommés entre 2009 et 2020

15 317 ha
consommés entre 2012 et 2017

2012-2017: dernier recensement disponible lors de la

7,9M habitants en 2017
+ 253k par rapport à 2012

3,5M ménages en 2017
+ 184,9k par rapport à 2012

3,2M emplois en 2017
+ 41,4k par rapport à 2012

Répartition du flux de consommation d'espaces par destination entre 2009 et 2020

destination	pourcentage
habitat	69,14 %
mixte	2,3 %
Inconnu	4,54 %
activité	24,02 %

Données issues de l'observatoire de l'artificialisation

GOVERNEMENT Liberté Égalité Fraternité **Cerema** CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

MERCI DE VOTRE ATTENTION

<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/>